

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Samuel Merner a été introduit entre les honorables messieurs Smith et Flint.

L'honorable Samuel Merner a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee, député gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Samuel Merner, du village de New-Hamburg, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand Croix de l'Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce douzième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Merner s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable Samuel Merner, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Shipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.* "

La Chambre des Communes étant venue ;
L'honorable Joseph Aldéric Ouimet a dit :

Qu'il plaise à Votre Excellence :

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui afin de mieux remplir leur devoir envers leur Reine et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche, tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de Sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est pour moi un devoir agréable, en ouvrant un nouveau Parlement, de vous féliciter sur la prospérité générale du pays et sur la perspective d'une période à venir de paix et de progrès.

Vous vous unirez avec plaisir, j'en suis sûr, aux autres loyaux sujets de la Reine pour offrir à Sa Majesté vos sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône, et pour exprimer le sincère espoir qu'Elle puisse encore longtemps régner sur ses vastes domaines.

La position marquante prise par le Canada à l'Exposition Coloniale et Indienne tenue récemment à Londres a fait connaître la Puissance davantage et plus favorablement qu'auparavant, et contribuera, je n'en ai aucun doute, à promouvoir ses progrès matériels en fournissant des renseignements sur les avantages offerts par notre pays aux agriculteurs, et en attirant le capital nécessaire pour le développement de ses grandes ressources naturelles.

Des négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis sur la question des pêcheries, sur le compte desquelles mon gouvernement a été pleinement renseigné et consulté, sont encore ouvertes et se termineront, il nous est permis de l'espérer, par un arrangement honorable et satisfaisant pour les deux nations.

En attendant, les mesures nécessaires ont été prises pour la protection de nos pêcheries du littoral. Les documents relatifs à cette question seront mis entre vos mains.

Votre attention sera attirée sur l'à-propos d'établir un département du commerce placé sous la direction d'un ministre responsable.

On vous demandera aussi de prendre en considération l'opportunité de faire tels changements dans l'organisation des départements de la justice, des douanes et du revenu de l'intérieur, qui pourraient fournir plus de facilité pour l'expédition des affaires considérables et croissantes dont ces départements sont chargés.

Une mesure vous sera soumise à l'effet de donner aux Territoires du Nord-Ouest une représentation au Sénat, en outre de celle qu'ils possèdent maintenant dans la Chambre des Communes.

D'autres mesures vous seront aussi soumises,—entre autres des projets de loi pour amender l'acte concernant les chemins de fer du gouvernement; pour instituer un meilleur mode de procès dans les réclamations contre la Couronne; pour la réforme de la procédure en matières criminelles, et pour amender de nouveau l'acte concernant l'immigration chinoise.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il vous sera demandé, dans le but de faire face à l'éventualité d'une interruption possible de la navigation intérieure de nos grands lacs, un crédit pour aider à la construction d'un canal destiné à unir les eaux du lac Huron à celles du lac Supérieur au Sault Sainte-Marie.

Les comptes pour l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées de façon à concilier les exigences du service public avec toute l'économie possible.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande ces importantes questions et les autres qui vous seront soumises à votre sérieuse considération, ayant pleine confiance dans votre désir sincère de promouvoir le développement et le bien-être du Canada.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été